

## Informations pour les unions syndicales et les sections

Publiées par l'Union syndicale suisse  
Case postale 64, 3000 Berne 23, Téléphone 031 45 56 67  
Rédaction: Karl Aeschbach



Maintenant, c'est sérieux:

### MATERIEL POUR LA VOTATION POPULAIRE SUR LES 40 HEURES

La votation populaire du 4 décembre prochain sur l'initiative de l'USS en faveur de la semaine de 40 heures est, pour nous, de la plus grande importance. Le résultat de ce scrutin influera fortement sur nos revendications ces prochaines années. C'est pourquoi cette phase finale de la campagne de votation nécessitera de grands efforts de notre part.

Ci-joint, vous trouverez le matériel suivant:

- un exposé détaillé, rédigé sous la forme d'un catalogue d'arguments. Il montre pourquoi nous voulons la semaine de 40 heures et comment celles-ci peut être réalisée;
- un exposé en version brève, destiné à être utilisé dans les sections syndicales, mais pouvant aussi servir de base à la rédaction d'articles ou de lettres de lecteurs;
- divers tableaux et graphiques pour les conférenciers qui veulent utiliser un rétro-projecteur, ainsi que pour illustrer des articles de presse;

~~\_\_\_\_\_~~  
Nous espérons que toutes les fédérations, leurs sections et les unions syndicales cantonales disposent ainsi de toutes les informations nécessaires. Nous attirons votre attention sur notre circulaire du 6 septembre par laquelle les fédérations et les unions cantonales ont été informées du matériel de propagande à disposition.

L'INITIATIVE POUR LA REDUCTION DE LA DUREE DU TRAVAIL  
C'EST QUOI ? POURQUOI ? COMMENT ?  
ET AVEC QUELLES CONSEQUENCES ?

Que propose l'initiative ?

Si l'initiative est adoptée en décembre 1988, la semaine de 40 heures sera introduite progressivement dans toutes les entreprises.

Jusqu'à ce que toutes les durées légales du travail soient fixées à 40 heures par semaine, elles seront abaissées chaque année de deux heures.

Cela veut dire que, dans la plupart des grandes entreprises, la semaine de 40 heures deviendra obligatoire à la fin de l'année 1991; pour les petites entreprises, ce sera à la fin de l'année 1993. Certaines branches économiques, certaines professions atteindront cet objectif encore plus tard.

Comme cela est le cas actuellement, la durée légale du travail pourra être dépassée par du travail supplémentaire ou pour compenser des congés (horaire variable, ponts entre jours fériés).

Dans les nombreuses entreprises où l'on travaille déjà moins longtemps que la durée légale du travail, le nombre d'heures de travail supplémentaire que l'employeur peut exiger sera progressivement réduit. Il est aujourd'hui gonflé par le décalage entre la loi et la réalité.

Aucun employeur ne pourra diminuer le salaire sous prétexte que la durée légale du travail a été abaissée grâce à l'initiative.

Dans un avenir plus lointain, si le développement technique devait provoquer un chômage durable, le Parlement pourrait agir en abaissant encore la durée légale du travail. La croissance de la productivité profiterait ainsi aux travailleurs.

## Pourquoi vouloir réduire la durée du travail ?

A chacun de se poser, pour lui-même, la question de savoir s'il dispose de trop ou de trop peu de temps. A voir vivre les gens, il est cependant évident que notre société est malade du temps: les uns, la plupart, sont toujours pressés et les autres, - les chômeurs, certains retraités - se demandent que faire d'un temps plus vide que libre.

Nous croyons que la réduction de la durée hebdomadaire du travail est nécessaire...

### ... pour la santé et le bien-être.

L'intensité croissante du travail, sa monotonie aussi, entraînent une fatigue accrue. Le stress a augmenté. Le temps libre est absorbé par la longueur des trajets, les embouteillages, la cohue des magasins, etc. Ce genre de fatigue ne se répare pas par le sommeil. Elle doit être compensée par de vrais loisirs, consacrés à la créativité, au sport, au contact avec la nature, à la vie familiale et sociale. Il faut diminuer la durée du stress et augmenter le temps de la liberté.

L'attention baisse lorsque la journée de travail est trop longue. Les accidents augmentent ainsi au fur et à mesure que les heures passent (la qualité du travail baisse d'ailleurs aussi).

La santé psychique, c'est la capacité de s'adapter à des situations nouvelles et d'agir de façon autonome. Pour développer ces qualités, il faut des espaces de liberté. Combien de travailleurs ont senti la retraite comme un choc, parce que leur vie avait été absorbée trop exclusivement par le travail?

### ... pour la famille et les enfants.

Comment organiser un meilleur partage des tâches et des responsabilités entre les époux, comment connaître une vie de couple, si les

ménagères restent seules à la maison pendant de longues journées alors que les travailleurs en sont éloignés pendant une dizaine d'heures? Comment rendre compatible la vie professionnelle et la vie familiale, s'il faut en permanence courir de la crèche à la maison et de la maison à l'usine ou au bureau? Les enfants ont droit à des parents disponibles. Ils ont besoin de leur mère et de leur père. Celui-ci a aussi le droit de connaître le plaisir d'un jeu ou d'une conversation détendue. De plus, il faut du temps pour fréquenter des voisins, des connaissances, des amis.

... pour la société.

Des citoyens qui ont du temps, voilà une condition à une vie associative plus riche, à une activité syndicale plus intense, à une démocratie vivante. Pour assumer des fonctions publiques ou des mandats syndicaux, pour participer à la vie d'une association, pour connaître et assimiler les informations nécessaires à un rôle actif dans la collectivité, les loisirs quotidiens doivent être plus longs. L'abstentionnisme déploré dans les discours officiels n'est-il pas souvent un absentéisme dû à la fatigue et au manque de temps?

... pour la formation continue.

Une vie professionnelle sans intégration de nouvelles connaissances risque bien de dégringoler dans la déqualification. Une formation professionnelle insuffisante ou trop rigide peut être un piège en ces temps de mutation technique. Pour rester dans le coup et garder une chance de promotion professionnelle, il faut toujours plus de temps.

... pour l'emploi.

Pour la première fois dans l'histoire, l'évolution technologique a pour effet de réduire le travail à toutes les phases de la production. Les emplois qui disparaissent à cause de la rationalisation ne sont plus automatiquement remplacés par des emplois dans la production des

machines, car elle aussi est rationalisée et utilise moins de travail. Le secteur des services (administration, bureau, vente, etc.) est également menacé par la réduction de l'emploi. Il ne peut plus accueillir ceux que débauche l'industrie.

Actuellement, cette menace paraît s'éloigner parce que le nombre de jeunes qui arrivent sur le marché du travail diminue et parce qu'il y a eu, ces dernières années, un mieux conjoncturel. A long terme, cependant, il n'y aura du travail pour tous que si chacun travaille moins longtemps.

### ... pour l'Europe.

L'Europe est en train de se faire. Que la Suisse adhère ou non à la Communauté européenne n'est pas déterminant. Ce qui l'est, c'est qu'il faut que l'Europe sociale ne soit pas sacrifiée à l'Europe des affaires. C'est-à-dire qu'il y ait une harmonisation des conditions de travail, et non pas un dumping social. Or, c'est bien ce que fait la Suisse en termes d'horaire. N'est-ce pas une forme de concurrence déloyale? Nos voisins nous le rappelleront si nous voulons profiter du marché européen sans payer le prix de la solidarité.

### Pourquoi vouloir changer les lois ?

En lançant l'initiative pour la réduction de la durée du travail, l'Union syndicale suisse a choisi de porter la question de la semaine de 40 heures sur le terrain politique, et non pas seulement sur le terrain des négociations collectives. Pourquoi?

La Suisse a été pionnière, il y a un siècle, pour les lois limitant la durée du travail. Parmi toutes les réglementations qui assurent la protection des travailleurs, celles qui touchent à l'horaire de travail sont les plus anciennes et les plus répandues. Elles ont fait la preuve de leur utilité et de leur efficacité.

En Suisse, il y a eu quatre moments où, à la suite de conflits du travail, de progrès réalisés par la négociation et d'un débat politique, la durée du travail a été abaissée: en 1877 (semaine de 65 heures dans les fabriques), en 1917 (semaine de 59 heures dans les fabriques), en 1919 (semaine de 48 heures dans les fabriques), en 1966 (semaine de 46 puis de 45 heures dans l'industrie et les grandes entreprises, de 50 dans les petites).

Si la Suisse a autrefois servi d'exemple aux autres pays, voilà longtemps que ce n'est plus le cas. La semaine de 40 heures est l'objectif que les pays du monde se sont fixé il y a 50 ans, dans une convention de l'organisation internationale du travail. C'est la norme que la plupart des pays d'Europe ont réalisée progressivement jusqu'au début des années quatre-vingt.

Ce qui est particulièrement choquant dans le droit suisse - et que nous voulons absolument corriger - c'est que la loi cautionne des différences incroyables entre les branches économiques. Selon que vous soyez employés par les transports publics ou les transports privés, selon que vous travailliez en usine, sur un chantier de haute montagne ou dans l'hôtellerie, vous serez soumis à d'autres horaires légaux: ils peuvent accuser jusqu'à 18 heures de différence par semaine.

Ce sont le plus souvent les emplois les plus durs et les plus mal payés qui ont les durées du travail les plus longues. Comme dans tant d'autres domaines de la vie sociale, les injustices subies se cumulent. Il faut empêcher que la loi contribue encore à défavoriser des travailleurs déjà plus vulnérables (travailleurs étrangers, femmes, travailleurs peu qualifiés, etc.).

La négociation collective a permis d'introduire la semaine de 40 heures dans les branches économiques modernes, ou de s'entendre pour qu'elle le soit dans un délai plus court que celui que prévoit l'initiative: la preuve a ainsi été déjà apportée que la réduction de la durée

du travail va de paire avec l'efficacité économique. L'expérience étant concluante, on peut l'inscrire dans la loi.

Si le décalage entre la durée du travail fixée dans les conventions collectives et celle que la loi autorise est trop grand, certaines entreprises sont tentées de quitter leurs organisations patronales pour échapper aux obligations conventionnelles. Elles profitent alors d'un avantage déloyal par rapport aux entreprises conventionnées.

Il y a quelques rares branches pour lesquelles le Conseil fédéral a décidé d'étendre à tous les dispositions des conventions collectives de travail. Mais une telle extension est à la merci de l'échec des négociations. Dans l'hôtellerie et la restauration, par exemple, la loi prévoit ces durées du travail de 51, 57 et 60 heures par semaine selon les métiers. Ces dernières années, un contrat collectif rendu obligatoire corrigeait ces chiffres à la baisse (44, 47 et 50 heures par semaine). Le caprice de la Société des hôteliers livre à nouveau les travailleurs "aux rigueurs de la loi".

Dès le début des années septante, l'Union syndicale suisse a fait des propositions pour abaisser au moins les durées du travail les plus longues. L'enlisement de ces travaux de révision (à cause de la résistance des patrons) montre que l'heure est de nouveau venue de demander au peuple de se prononcer.

#### L'adoption de l'initiative créerait-elle des problèmes ?

Les milieux patronaux et les partis politiques qui leur sont proches prédisent la ruine économique à chaque proposition de réduire la durée légale du travail. Le fait que ces prophéties ne se soient jamais réalisées ne les empêche pas de les répéter. Parmi leurs arguments, il faut apprendre à distinguer l'incantation idéologique et l'analyse.

La capacité concurrentielle de l'industrie d'exportation et des services orientés vers le marché international (banques, assurances, etc.) n'est pas menacée par l'initiative. La semaine de 40 heures est déjà réalisée ou prévue pour 1989 dans les principales branches qui travaillent pour l'exportation (arts graphiques, horlogerie, industrie des machines, chimie, cigarettes et cigares, verrerie, etc.). Toutes les autres entreprises exportatrices travaillent au maximum 42 heures et demi par semaine. L'initiative obligerait ces "trainards" à abaisser la durée du travail d'une heure et demie au maximum d'ici fin 1990, puis d'une autre heure d'ici fin 1991. Ce n'est vraiment pas une charge excessive.

Le label suisse est un label de qualité et ne peut reposer sur un travail peu qualifié. La réduction de la durée du travail est un pari sur le renforcement de cette qualité, sur la formation des gens, sur l'abandon aux nouveaux pays industrialisés de la production de masse. C'est pourquoi, loin de nuire à la position de la Suisse sur les marchés internationaux, elle oblige les entreprises à se concentrer sur les productions de biens et de services porteurs d'avenir.

Le maintien du salaire ne provoquerait pas une nouvelle flambée des prix. En moyenne suisse, l'initiative propose de réduire la durée effective du travail de moins de six pour cent en plus de trois ans. Cela est inférieur à l'évolution de la productivité de ces dernières années et aux prévisions pour le proche avenir. L'augmentation des coûts salariaux sera compensée par une production accrue par heure de travail. Cette production croît à cause de l'évolution technique, de nouvelles formes d'organisation du travail, mais aussi d'une réduction de la fatigue des travailleurs.

Pour les branches dans lesquelles il n'y a pas de révolution technique en cours - où le travail humain permet de produire toujours à peu près la même quantité de biens ou de services - les prix relatifs doivent continuer à s'ajuster. Rien de plus normal: la coupe de cheveu coûte relativement de plus en plus cher, mais cela est largement



compensé par la baisse relative de tant de produits, par exemple de tous ceux qui incorporent de l'électronique (calcuette). Ce qui ne serait pas normal, c'est que la réduction de la durée du travail soit fonction de l'évolution de la productivité dans chaque profession, que les uns travaillent encore autant qu'il y a un siècle alors que les autres se contenteraient de quelques heures par semaine.

La réalisation de la semaine de 40 heures n'aurait pas pour effet de faire baisser le taux d'utilisation des capacités, au contraire. Dans la plupart des entreprises, notamment dans toutes celles où les investissements sont importants, il y a déjà découplage entre les horaires des salariés et la durée d'utilisation des équipements et des locaux. Plus la durée du travail est basse, plus il vaut la peine d'organiser vraiment ce découplage, d'ouvrir la porte à des formules de temps partiel, etc.

L'initiative n'introduit pas de "nouvelles rigidités normatives en matière d'aménagement du temps de travail", comme l'affirme le Journal des associations patronales. D'une part, l'initiative se contente de modifier à la baisse, dans les lois et règlements existants, les durées du travail qui y figurent déjà. Nous ne proposons pas de légiférer dans un nouveau domaine, mais d'adapter une législation à l'évolution de notre société.

L'initiative ne change rien, d'autre part, au système qui prévoit des durées moyennes du travail pour les branches saisonnières ou qui autorise des dépassements de la durée légale par du travail supplémentaire, du travail accessoire, du travail compensatoire, etc. L'OFIAMT a calculé que la loi permettait, certaines semaines et sans imposer de compensation en temps libre, de dépasser la durée "maximale" du travail de plus de 30 heures... par semaine. Est-ce la rigidité ou le laxisme qui est excessif?

L'initiative ne va pas à contre-courant du désir des gens d'individualiser leurs horaires. Le travail à temps partiel et l'horaire variable

trouvent leur place dans le cadre d'un abaissement de la durée légale du travail: le salaire horaire est revalorisé et la marge de variation des horaires est accrue. Par ailleurs, les cadres supérieurs, les chercheurs, les artistes - toutes personnes qui doivent rester libres de moduler leurs efforts - ne sont pas touchés par la loi sur le travail. Ce que l'initiative veut par contre empêcher, c'est que l'on impose à chacun - et notamment à ceux qui peuvent le moins résister à de telles exigences - les horaires des "bourreaux du travail".

La relation entre réduction de la durée du chômage et évolution de l'emploi est complexe. Elle varie selon les secteurs: là où coïncident le taux de réduction de la durée du travail et le développement de la productivité, l'effet sur l'emploi est en principe neutre. Là où la présence d'une personne est requise (vente, activités sociales, etc.) il faudra soit embaucher (c'est ce qui s'est passé aux PTT), soit se spécialiser sur les vœux particuliers des clients (c'est ce qui se passe dans l'artisanat).

L'effet sur l'emploi dépend aussi du moment et du rythme de l'abaissement de la durée du travail. Les expériences faites en Allemagne (métallurgie) et en Suisse (construction, arts graphiques) montrent qu'il y a eu maintien d'emplois ou légère augmentation de l'emploi grâce à la baisse des horaires. Vraisemblablement, parce qu'elle a eu lieu en relation avec l'introduction de nouvelles techniques ou avec une conjoncture favorable. Les deux phénomènes durent encore et on peut imaginer que l'initiative contribuerait à créer quelques milliers d'emplois. Exactement ce dont nous avons besoin!

Il est totalement abusif de prétendre qu'il y a un rapport de causalité entre basses durées du travail et chômage. Les statistiques montrent qu'il n'y a aucune relation entre ces deux grandeurs: la Suisse et les Etats-Unis ont la même (très longue durée du travail); le taux de chômage américain est neuf fois plus élevé que le nôtre. De la Suède et du Japon, l'un symbole de politique sociale et l'autre connu pour la

longueur de ses horaires, c'est la Suède qui connaît le chômage le plus bas.

L'initiative ne veut pas que l'accroissement de la productivité soit à l'avenir entièrement consacrée à la réduction de la durée du travail. La répartition des dividendes du progrès technique reste l'objet des négociations collectives du travail, qui permettront de choisir entre diverses formes d'amélioration de la situation des travailleurs. Mais lorsqu'à l'avenir cette situation devait se dégrader, et si le plein emploi l'exigeait, il faudra bien remettre les pendules de la loi à l'heure.

Un expose-modèle d'un quart d'heure:

LE MOMENT EST VENU DE REALISER LA SEMAINE DE 40 HEURES  
... POUR TOUS

En decembre, la première fin de semaine sera consacrée à des votations. Entre autres, à l'initiative pour la réduction de la durée du travail. Cette initiative a été voulue par des syndicalistes, portée par des syndicalistes... Ce sera maintenant aux citoyennes et aux citoyens de se prononcer. Pour nous, il ne suffit plus d'être convaincus. Il nous faut convaincre. Voilà la tâche qui nous attend ces prochaines semaines, ces prochains jours.

Nous revendiquons les 40 heures, parce que nous les voulons

A l'origine de l'initiative pour la réduction de la durée du travail, on ne le dira jamais assez, il y a tout simplement notre besoin de temps libre. Nous avons d'autres besoins, bien sûr: le besoin d'un revenu suffisant, d'un travail qui nous permette de nous développer, d'un environnement sain, etc. Mais au jour le jour, n'est-ce pas le manque de temps qui nous oppresse le plus? N'est-ce pas en matière de temps que nous avons le plus de peine à dépasser le minimum vital? Certes, l'allongement des vacances est spectaculaire si on pense aux dernières décennies; certes, depuis 40 ans chacun a un droit à la retraite; certes, la semaine de cinq jours est en train de s'imposer partout. Mais la journée de travail est toujours aussi longue et c'est dans la vie quotidienne que le temps manque le plus. Jour après jour, nous avons de la peine à nouer les deux bouts... Tant que nous nous sentirons aussi peu disponibles pour notre famille, pour nos amis, pour nous-mêmes, tant que nous manquera le temps de rester à jour et de nous perfectionner, notre durée hebdomadaire du travail n'aura pas encore trouvé son équilibre.

Nous avons donc décidé de mettre le paquet

En Suisse, ce n'est qu'en 1979 qu'une première branche économique importante a adopté, sous la pression des travailleurs, la semaine de 40 heures: ce sont les typographes qui ont ainsi montré la voie. Pour l'ensemble du mouvement syndical, deux conclusions s'imposaient: il fallait négocier, dans les branches et les entreprises où les syndicats sont présents, une accélération de la réduction de la durée hebdomadaire du travail; il fallait aussi se fixer pour objectif de changer les lois qui fixent les durées maximales du travail, pour éviter que l'inégalité et l'injustice en matière de temps disponible ne s'accroissent. En agissant ainsi à la fois par la voie des négociations collectives et par la voie politique - celle de l'initiative populaire - nous mettions toutes les chances de notre côté. Les deux efforts se renforçaient mutuellement.

Les succès des négociations ne se sont pas fait attendre: année après année, les branches économiques les plus modernes et les plus dynamiques acceptaient d'introduire la semaine de 40 heures. Aujourd'hui, elle est réalisée ou programmée pour dans un ou deux ans, dans la plupart des entreprises de l'industrie d'exportation: les arts graphiques, la chimie, l'horlogerie, l'industrie des machines, le verre, le tabac, etc. Dans l'industrie textile et alimentaire, il ne manque qu'une ou deux heures pour que l'objectif soit atteint. La preuve a été ainsi faite que les entreprises suisses s'affirment face à la concurrence internationale grâce à la qualité du travail, à la fiabilité des engagements pris, et non pas en maintenant des durées du travail absolument excessives.

Ce sont les entreprises qui travaillent pour la consommation intérieure, celles qui ne sont pas confrontées à la concurrence internationale, celles qui n'ont pas, en face d'elles des organisations syndicales fortes, celles à qui la loi accorde des durées du travail égales ou supérieures à 50 heures par semaine, qui connaissent encore des

horaires intolérables. C'est à cause d'elles qu'un tiers des salariés travaillent encore 45 heures ou plus par semaine.

L'initiative populaire veut ramener ces trainards vers le gros du peloton. Parce qu'ils freinent la course. Parce que ceux qui sont mieux lotis, en matière de durée du travail, ne peuvent accepter que l'on impose aux plus défavorisés de devoir consacrer tellement plus de temps à gagner leur vie. Et parce que, tant que la loi ne s'adapte pas aux progrès des conventions collectives de travail, les conquêtes restent fragiles.

#### Que propose l'initiative ?

La Constitution suisse dispose que la Confédération a le droit de statuer des prescriptions sur la durée du travail, pour protéger la santé des travailleurs. Jusqu'à présent, cependant, chaque abaissement de la durée légale du travail a été le résultat d'une bataille politique et syndicale. La première loi fédérale en la matière (limitée à l'industrie) fixait la semaine de travail à 65 heures; Le pas suivant, le plus important de l'histoire sociale de la Suisse, fut imposé par la grève générale de 18: deux ans après l'entrée en vigueur de la semaine de 59 heures, la loi était recorrectée à la baisse: d'un seul coup, c'est la semaine de 48 heures qui devenait la règle. Pour passer de 48 à 45 heures de travail par semaine dans l'industrie et les grandes entreprises, il faudra encore 56 ans et une étape intermédiaire.

L'initiative pour la réduction de la durée du travail veut donc que la Confédération réexamine périodiquement si l'évolution économique, l'accroissement de la productivité et la menace qu'elle fait peser sur l'emploi n'imposent pas une nouvelle réduction de la durée du travail.

Pratiquement, et pour les années à venir, l'initiative indique selon quelles modalités la semaine de 40 heures devra être réalisée: toutes les lois et réglementations fédérales sur la durée maximale ou moyenne

du travail hebdomadaire devront être corrigées: dès fin 1989 en cas de succès, ces plafonds seront abaissés à raison de deux heures par année. Cela permet de tenir compte des situations actuellement tellement différentes:

Le personnel de la Confédération sera mis au bénéfice de la semaine de 40 heures une année après l'adoption de l'initiative (fin 1989 ou premier janvier 1990); les travailleurs des entreprises industrielles, le personnel de bureau et le personnel technique, de même que le personnel de vente des grandes entreprises de commerce de détail pourront tous en profiter au plus tard à la fin de l'année 1991. Par contre, les petites et moyennes entreprises, notamment les magasins, auront jusqu'à fin 1993 pour ramener les horaires de leurs employés à 40 heures par semaine. Certaines branches auront même un délai plus long pour s'adapter: les transports routiers, les taxis, les hôtels et restaurants, etc. Plus souple que ça... tu meurs!

Avec une adaptation progressive des horaires, il est possible d'exiger le maintien du salaire acquis. Aucun employeur n'aura le droit de prendre prétexte de la victoire de l'initiative pour imposer une baisse de la rémunération. Mais l'évolution de la production par heure de travail permet de compenser la réduction de la durée du travail. Le maintien du salaire est d'ailleurs aussi une nécessité économique: c'est la consommation des ménages qui stabilise les mouvements conjoncturels. S'attaquer au pouvoir d'achat des salariés serait le plus sûr moyen de mettre nos entreprises en difficulté.

#### Résumons:

- La plupart des gens manquent chroniquement de temps. Ils veulent vivre à un autre rythme, mettre davantage l'accent sur l'être que sur l'avoir.
- La semaine de 40 heures est le but que tous les pays du monde se sont fixé et que la plupart des pays d'Europe ont déjà dépassé.

- La Suisse a pris un étonnant retard par rapport à ses voisins. Non seulement la durée moyenne du travail y est plus élevée qu'ailleurs, mais la différence de la longueur des horaires y est énorme. La Suisse est championne en matière d'injustice des durées du travail.
- Le pas à franchir pour généraliser la semaine de 40 heures d'ici quelques années, sans perte de salaire (ce que propose l'initiative), est économiquement tout à fait supportable. Le moment est favorable.
- Les progrès ne se réalisent que si on se met d'accord sur ce qu'on veut. Tirer à hue et à dia entre ceux qui veulent plus de vacances, des retraites anticipées ou des horaires hebdomadaires plus courts, c'est la meilleure façon de ne rien obtenir.
- Si c'est souhaitable, si c'est possible, s'il suffit de dire oui pour l'avoir... il faudrait vraiment être masochiste pour rester ce jour-là à la maison ou voter (pour) avec les patrons.
- Les 3 et 4 décembre prochains, nous aurons l'occasion de nous prononcer sur une question simple, qui touche directement à l'organisation de notre vie quotidienne. Chaque citoyenne, chaque citoyen, peut répondre à cette question. Il ne faut pas être juriste (même si de très grands professeurs de droits ont été consultés et nous ont aidé à formuler l'initiative), ni économiste (même si nous avons étudié toutes les conséquences possibles et constaté que la conjoncture est particulièrement favorable) pour se prononcer valablement. Nos loisirs, c'est notre affaire.